

PREFECTURE DE L'ESSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Cabinet du Prefet

ARRIVEE

08 AVR. 2009

ORIGINAL :

COPIE :

N° 314 CAB SID-PC du 8 avril 2009

EXPEDITEUR :Direction du Cabinet, de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile
service interministériel de défense et de protection civile

Téléphone : 01.69.91.90.90 (répond aux heures ouvrables seulement, en dehors des jours et heures ouvrables contacter le standard au 01.69.91.91.91)

Télécopie : 01.69.91.91.23 (rélevé aux heures ouvrables seulement, en dehors des jours et heures ouvrables numéro d'urgence 01.69.91.97.99)

mel : crise-maires@essonne.pref.gouv.fr

DESTINATAIRE (S) :M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE FAX : 01.60.77.30.95
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT**OBJET : ALERTE CONCERNANT 3 ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT**

REFER :

nombre de pages : 1

 TRES URGENT URGENT NORMAL**TEXTE :**

J'ai l'honneur de vous informer que le Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a notifié une alerte concernant trois artifices de divertissement contenant un polluant organique persistant, il s'agit des produits suivants :

- OPALE (batterie à 9 tirs)
- CHANDELLE ROMAINE A CINQ TUBES (chandelle romaine à 5 tirs)
- CORPS ETINCELLANT (batterie à 9 tirs à deux effets différents)

Ces produits ont une concentration en hexachlorobenzène qui les rend interdits à la vente, ils sont importés de Chine et sont distribués par la Société **BRIGHT STAR FIREWORKS**

Je vous invite à porter ces informations à la connaissance des populations, par tous moyens de communication appropriés.

Claude FLEUTIAUX
Le Directeur de Cabinet